

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2023
D 2023-03-11

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation : Le 17 mars 2023

Présents : J.ANDREU-C.ANGLADE-G.BARTHET-J.BERDOU-L.BLANC-J.BOURHIS-P.CRABE-O.DUPUY-J.M.EYCHENNE-J.GUITTON BOUCART-A.LABORDE-F.PUGET-H.RUQUET-M.VARANDES.

Absents excusés : M.ANDRÉ-A.MATHIS-O.RIZZOLA-D.SOULA

Absents : C.KUBALA.

Secrétaire de séance : J.BOURHIS

Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger

Objet : ouverture d'une ligne de trésorerie

Le CIAS pour ses besoins de financement de 2023 souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 20 000.00 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie. Une consultation a été réalisée auprès de trois organismes bancaires. Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel pour un montant de tirage de 20 000.00 €.

Opération : ligne de trésorerie
Montant : 20 000.00 € - Durée : 1 an
Offre bancaire - Prêteur : Crédit Mutuel
Offre : Ouverture d'une ligne de crédit de Trésorerie index EURIBOR de 0.75 % ; Frais de dossier : 50 €
Commission de non utilisation : 0.15 %
Paiement des intérêts à la fin de chaque trimestre civil

Le Conseil d'Administration, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : de réaliser une ligne de trésorerie de 20 000.00 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès du Crédit Mutuel pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat aux conditions ci-dessus énoncées.

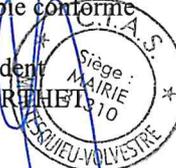
Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une ligne de trésorerie de 20 000.00 euros auprès du Crédit Mutuel et toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Suffrages exprimés
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Guy BARTHET



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du